

ENCJ Bulletin RECJ Bulletin

European Network of Councils for the Judiciary (ENCJ)

Réseau Européen des Conseils de la Justice (RECJ)

No.7, July/juillet 2011



Word from the President, Miguel Carmona

It is with great pleasure that I introduce this edition of the Bulletin. Having taken over the Presidency from John Thomas on the 1st of January who did such an excellent job in the further development of the ENCJ, specifically vis a vis the European Institutions, I look back at the first half of the year with satisfaction. In February, Gracieuse Lacoste, Member of the CSM France and valued member of the Executive Board finished her mandate. Her clear vision on how the ENCJ should evolve and her energy will be missed. However, I am very happy that her place in the Executive Board is fulfilled now by Horatius Dumbrava, the current president of CSM Romania.



In the first half year of my Presidency I was pleased to chair the General Assembly in Vilnius. I feel that it was a constructive and pleasant meeting. We had interesting discussions and the contributions of the guest speakers were valuable. We were delighted to welcome the Council of Justice of Latvia as a new Member, as well as the Presidential Council of Administrative Justice of Italy. →

- *The President of Lithuania, Ms Dalia Grybauskaitė, accompanied by the Executive Board of the ENCJ and the Chairman of the Judicial Council of Lithuania, Mr Gintaras Kryževičius*
- *La Présidente de la République, Mme Dalia Grybauskaitė, les membres du Bureau exécutif du RECJ et le Président du Conseil judiciaire de Lituanie, M. Gintaras Kryževičius*

Mot du Président, Miguel Carmona

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette édition du Bulletin. Au moment où je reprends la présidence de notre ami John Thomas qui a réalisé un excellent travail pour le développement du RECJ, notamment vis-à-vis des Institutions européennes, je regarde avec beaucoup de satisfaction le premier semestre de cette année. En février, Gracieuse Lacoste, membre du

CSM de France et membre du Bureau exécutif particulièrement appréciée, a terminé son mandat. Sa vision très claire de l'évolution du RECJ et son énergie nous manqueront. Cependant, je suis très heureux d'accueillir à sa place au sein du Bureau exécutif, Horatius Dumbrava, le président actuel du CSM de Roumanie.

Durant ces premiers six mois de ma présidence, j'ai eu le plaisir de présider l'Assemblée générale de notre Association à Vilnius. Je pense qu'il s'agissait d'une réunion constructive et agréable. Nous avons eu des discussions intéressantes et nous avons pu apprécier les contributions des orateurs invités. Nous avons accueilli à l'unanimité comme nouveaux Membres de l'Association, le Conseil de la Justice de Lettonie ainsi que le Conseil de la présidence de →

Editor in chief: Miguel Carmona Ruano
Editors: Marc Bertrand, Monique van der Goes, Barbara Akwagyiram and Brigit Teurlings
Designer: Catherine Chan

CONTACT

Avenue Louise, 65, 4th floor
B – 1050 BRUSSELS
www.encj.eu
office@encj.eu
0032 (0) 535 16 82

Rédacteur en chef: Miguel Carmona Ruano
Rédacteurs: Marc Bertrand, Monique van der Goes, Barbara Akwagyiram et Brigit Teurlings
Concepteur: Catherine Chan

⇒ The Judicial Council of Montenegro acquired Observer Status after a unanimous decision of the General Assembly. ENCJ was greatly honoured by the presence and intervention of the President of the Republic of Lithuania, Ms. Dalia Grybauskaitė. The European Commission was also present. Ms. Salla Saastamoinen gave us a valuable insight in the current developments in the Area of European Judicial Cooperation in Civil Matters. I would like to thank the Judicial Council of Lithuania for the great hospitality that we received and the excellent organisation of the event. For this I also have to thank the National Court Administration of Lithuania who took care of all logistical arrangements.

The Executive Board met with Ms. Françoise Le Bail, the Director-General, of DG Justice of the European Commission on 8 July. All attendees felt it was a very useful and constructive meeting in which the past and current work of ENCJ was highlighted and common ground was explored. Ms Le Bail seemed very interested in establishing within DG Justice a contact point for ENCJ for horizontal justice issues. She was also interested in setting up a meeting with ENCJ, ACA Europe (Association of Councils of State) and the Network of President of the Supreme Courts of the EU. As future topics for cooperation Judicial Training, the Efficiency of the Judicial System and the development of Monitoring Instruments for (future) EU Candidate Member States were mentioned.

⇒ la Justice administrative d'Italie et comme nouvel Observateur, le Conseil judiciaire du Monténégro. Mme Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie, nous a fait l'honneur de sa présence. La Commission européenne était également présente en la personne de Mme Salla Saastamoinen qui nous a fait l'état des lieux des développements actuels dans le domaine de la coopération judiciaire européenne en matière civile. Je tiens à remercier le Conseil judiciaire de Lituanie pour la grande hospitalité reçue et pour l'excellente organisation de cet événement. J'associe à ces remerciements, l'Administration nationale des Cours de Lituanie qui a pris en charge l'organisation logistique de la réunion.

Par ailleurs, le Bureau exécutif s'est réuni le 8 juillet dernier avec Mme Françoise Le Bail, Directeur général de la DG Justice de la Commission européenne. Tous les participants considèrent que cette réunion était utile et constructive, en attirant l'attention sur le travail passé et présent du RECJ et en explorant les questions d'intérêt commun. Mme Le Bail s'est montrée très intéressée par l'établissement au sein de la DG Justice d'un point de contact pour le RECJ sur les questions horizontales en matière de justice. Elle a également exprimé son intérêt dans la mise sur pied d'une réunion avec le RECJ, ACA Europe (Association des Conseils d'Etat et Juridictions administratives suprêmes de l'UE) et le Réseau des Présidents des Cours suprêmes de l'Union européenne. Les thèmes suivants pourraient faire l'objet d'une coopération: la formation judiciaire, l'efficacité des systèmes judiciaires et le développement d'instrument de suivi pour les (futurs) Etats candidats Membres de l'Union européenne.

General Assembly, Vilnius 8-10 June 2011

Assemblée générale, Vilnius 8-10 juin 2011

The General Assembly of the ENCJ gathered for its annual meeting in Vilnius from 8-10 June 2011.

The ENCJ General Assembly meeting was hosted by the Judicial Council of Lithuania, one of the founding Members of the ENCJ, supported by the National Court Administration. The ENCJ was particularly honoured to have the President of the Republic, Ms Dalia Grybauskaitė, address the General Assembly and expressing her support for the work of the ENCJ. The President underlined the importance of the cooperation through ENCJ for the improvement of the judicial systems across Europe for the benefit of citizens and society as a whole.

One of the aims was to discuss the challenges and opportunities for the judiciary in the current economic climate. Dr. Frans van Dijk, Director of Strategy and Development of the Netherlands Council for the Judiciary gave a presentation titled "Judiciary in times of scarcity" in which he gave an overview of all measures that could be taken into account when considering cutting back the costs of the administration of justice. Inspired by his

presentation the participants discussed the impact of the current economic climate on their system and experiences were shared. The economic situation does not have the same effects everywhere, but the main problems, like the increase of workload are common. Most countries also suffer from a decrease of public confidence in the Judiciary. The General Assembly also talked about several possible solutions for example to cut the price of production factors, reorganization and measures aimed at the reduction of the volume of cases. Some of the solutions mentioned may have an effect on the level of access to justice or judicial independence. A Vilnius declaration was adopted that lists a set of recommendations for the judiciaries of Europe on how to respond to the actual challenges and opportunities they are facing. The recommendations call for the development of long term policies that include necessary reforms of the judiciary. Courts should improve their efficiency, alternative dispute resolution should be promoted, and the judiciary should develop stronger relations with civil society to reinforce public confidence and gain support for the necessary reforms. Councils for the Judiciary should take the lead in the reform process involving judges and courts. See below for the full text of the Vilnius Declaration.



L'Assemblée générale du RECJ a tenu sa réunion annuelle à Vilnius, du 8 au 10 juin 2011.

L'Assemblée générale du RECJ était l'hôte du Conseil judiciaire de Lituanie, un des Membres fondateurs du RECJ, avec le soutien de l'Administration nationale des Cours. Mme Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie a honoré la réunion de sa présence et a adressé aux participants un message de soutien pour le travail réalisé par le RECJ. La Présidente a également souligné l'importance de la coopération au sein du RECJ afin d'améliorer les systèmes judiciaires en Europe, au bénéfice des citoyens et de la société en général.

Un des objectifs de la réunion était de discuter des défis et des opportunités pour la justice dans le climat économique actuel. M. Frans van Dijk, Directeur de la stratégie et du développement au Conseil de la Justice des Pays-Bas, a introduit la discussion avec son rapport intitulé "La Justice en période de pénurie", lequel faisait un état des lieux des mesures qui pourraient être envisagées dans le cadre des économies dans le budget de l'administration de la justice. Inspirés par cette présentation, les participants ont discuté de l'impact du climat économique actuel sur leur système judiciaire

ainsi que les expériences vécues. La situation économique n'a en effet pas les mêmes effets partout, mais les problèmes principaux, tels que l'augmentation de la charge de travail, sont communs à tous. La plupart des pays souffrent également d'une diminution de la confiance de la population dans la justice. L'Assemblée générale a également discuté de plusieurs solutions possibles, par exemple, pour diminuer le prix des facteurs de production, la réorganisation et les mesures pour réduire le nombre d'affaires. Certaines solutions mentionnées peuvent avoir un effet sur le niveau de l'accès à la justice et sur l'indépendance judiciaire. Une «Déclaration de Vilnius» a été adoptée. Cette Déclaration reprend un ensemble de recommandations pour les pouvoirs judiciaires en Europe afin de faire face aux défis et aux opportunités auxquels ils sont confrontés. Les recommandations en appellent au développement de politiques à long terme qui impliquent des réformes nécessaires de la justice. Les tribunaux devraient améliorer leur efficacité, les modes alternatifs de résolution des conflits devraient être promus, et la justice devrait développer des relations plus fortes avec la société civile pour renforcer la confiance de la population et obtenir son soutien aux réformes nécessaires. Les Conseils de la Justice devraient jouer un rôle de leadership dans ce processus de réforme, impliquant les juges et les tribunaux. Voyez ci-après le texte complet de la Déclaration de Vilnius.



⇒ The General Assembly was also an opportunity to share the outcomes of the four project teams that were established last year to implement the Strategic Plan. These four project teams worked on the following subjects (the reports can be found on the ENCJ website www.encj.eu):

1. **Councils for the Judiciary** – The project team drafted a set of recommendations dealing with the composition, presidency and powers of the councils. It also considers the participation of the Minister of Justice in the Council and the relation between the Council and the other State Powers.
2. **Timeliness** – In the report on Timeliness an analysis on the various solutions used within the ENCJ for meeting the problem of long processing times is given and a list of recommended actions is included that may be taken to improve timeliness.
3. **Public Confidence** – the aim of the project was to create monitoring tools for policy makers to preserve and improve the functioning of the court system throughout the EU. A number of tools were developed:
 - a. A common questionnaire for the measurement of national public confidence;
 - b. Participation in a Euro-Justice consortium for the measurement of transnational public confidence;
 - c. Measurement of mutual confidence between judges by collaborating with ERA and EJTN in a study;
 - d. Minimum Standards – the project aimed to identify and develop minimum standards for the judicial system focusing on the recruitment/selection/appointment/promotion of judges, judicial training and judicial ethics.

In the subgroups the participants also made suggestions for the further implementation of the Strategic plan and future projects. On the basis of that, the Steering Committee made a proposal to the General Assembly. The Assembly determined the new projects for the next year. Four project teams were established:

1. **Judicial reform in Europe:** How to develop and implement long term policies for the Judiciary to face the new economic reality?
2. **Standards:** Continuation of 2010/2011 – Further development of common standards for the nomination and selection and possibly common standards for evaluation and audit.
3. **Justice, Society and the Media:** The role of the (social) media in a changing society.
4. **Request for Assistance:** Examine (a) the methods by which the ENCJ can respond to requests for assistance by Members and Observers and Councils of potential Candidate Member States to solve problems which they have (taking into account the proposal of CSM Italy on specific issues dealing with the status of judges), (b) the appropriate limits of that assistance.

Besides these four projects three other and smaller projects were adopted:

- Development of a standardized seminar on Councils for the Judiciary, taking as a starting point the work done by the Project Team Councils;
- Follow up group to implement the work done by the Project Team Public Confidence;

⇒ L'Assemblée générale a également permis de discuter des résultats des quatre équipes de projet, établie en 2010 à Londres pour mettre en œuvre le Plan stratégique. Ces quatre équipes de projet ont travaillé sur les sujets suivants (vous pouvez trouver les rapports sur le site web www.recj.eu) :

1. **Conseils de la Justice** – L'équipe de projet a préparé un ensemble de recommandations traitant de la composition, de la présidence, et des compétences des Conseils. Le document examine également la participation du Ministre de la Justice dans le Conseil ainsi que les relations entre le Conseil et les autres pouvoirs de l'Etat.
2. **Retard judiciaire** – Dans le rapport de l'équipe de projet sur le retard judiciaire, on peut trouver une analyse des différentes solutions utilisées par les Membres du RECJ pour rencontrer les problèmes de durée des procédures, ainsi qu'une liste d'actions recommandées qui pourraient améliorer l'arriéré.
3. **Confiance de la population** – L'objectif du projet était de créer des outils de suivi pour les décideurs politiques afin de préserver et d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire en Europe. Un nombre d'instruments ont été développés :
 - a. Un questionnaire commun pour mesurer la confiance de la population au niveau national ;
 - b. La participation au consortium Euro-Justice pour la mesure de la confiance transnationale de la population ;
 - c. La mesure de la confiance mutuelle entre les juges par la collaboration à l'étude menée par l'ERA et le REFJ ;
 - d. Normes minimales – Le projet avait pour objectif d'identifier et de développer des normes minimales pour le système judiciaire, en axant les travaux sur le recrutement, la sélection, la nomination et la promotion des juges, la formation judiciaire et la déontologie.

Dans les sous-groupes, les participants ont également fait des suggestions pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique et pour les projets futurs. Sur cette base, le Comité de pilotage a élaboré une proposition à l'intention de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a déterminé les nouveaux projets pour l'année prochaine. Quatre équipes de projet ont été établies :

1. **Réformes judiciaires en Europe:** comment développer et mettre en œuvre des politiques à long terme pour permettre à la Justice d'affronter la nouvelle réalité économique
2. **Normes minimales:** poursuite du travail de l'équipe 2010-2011 avec une orientation vers des normes communes en matière de nomination et de sélection, et, si possible, des normes communes en matières d'évaluation et d'audit.
3. **Justice, société et média:** le rôle des médias (sociaux) dans une société qui change.
4. **Demande d'assistance du RECJ:** examiner (a) les méthodes par lesquelles le RECJ pourrait répondre aux demandes d'assistance des Membres, des Observateurs et des Conseils des Etats candidats Membres potentiels, en vue de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés (en tenant compte de la proposition du CSM d'Italie sur différentes questions relatives au statut des juges) et (b) les limites appropriées à cette assistance.

A côté de ces quatre projets, trois autres projets plus limités ont été approuvés:

- Développement d'un séminaire standardisé sur les Conseils de la Justice, en considérant le travail réalisé par l'équipe de projet "Conseils" comme point de départ ;
- Groupe de suivi pour la mise en œuvre du projet « Mesures de la confiance de la population » ;

- Organisation of a seminar on Timeliness for relevant stakeholders.

And two specialist groups were installed:

1. Specialist group on the Rights of Victims
2. Specialist group Contract law.

New Members and Observers

The General Assembly welcomed by a unanimous decision the following Councils as Member: The Council of Justice of the Republic of Latvia, Tieslietu padome – established in August 2010 and the Presidential Council of Administrative Justice of Italy, Consiglio di Presidenza della Giustizia Amministrativa. The Judicial Council of Montenegro acquired Observer Status in the ENCJ.

- Organisation d'un séminaire sur la durée des procédures judiciaires, pour les parties prenantes pertinentes.

Et deux groupes de spécialistes ont été installés:

1. un groupe de spécialistes sur les droits des victimes
2. un groupe de spécialistes sur le droit des contrats.

Nouveaux Membres et Observateurs

L'Assemblée générale a accueilli à l'unanimité les Conseils suivants en tant que Membres: le Conseil de la Justice de la République de Lettonie, le Tieslieto Padome, établi en août 2010, et le Conseil de la présidence de la Justice administrative d'Italie, le Consiglio di Presidenza della Giustizia Amministrativa. Le Conseil judiciaire du Monténégro est également devenu Observateur du RECJ.

VILNIUS DECLARATION ON CHALLENGES AND OPPORTUNITIES FOR THE JUDICIARY IN THE CURRENT ECONOMIC CLIMATE

The European Network of Councils for the Judiciary, met in General Assembly in Vilnius (LT) on 8-10 June 2011, CONSIDERING THAT:

- I. The global economic crisis is having a significant impact in most European countries resulting in reduced economic activity, scarcity of financial means and rising unemployment.
- II. Most governments, confronted with limited financial resources, are responding by taking measures to reduce the deficit by means of spending cuts and reviewing the way the state budget is distributed in the long term.
- III. This situation is also affecting many European judiciaries which are facing a rising workload of cases, especially in civil matters such as insolvency/labour/bankruptcy and, for some, in criminal cases and at the same time are having to deal with budgetary restrictions resulting in staff cuts and, in some instances, a reduction in judicial wages.
- IV. The Council of Europe's Recommendation CM/rec (2010) 12 of the Committee of Ministers to Member States on independence, efficiency and responsibilities of judges proclaims that:
 - "[e]ach state should allocate adequate resources, facilities and equipment to the courts to enable them to function in accordance with the standards laid down in Article 6 of the Convention and to enable judges to work efficiently;
 - and "[j]udges' remuneration should be commensurate with their profession and responsibilities, and be sufficient to shield them from inducements aimed at influencing their decisions";
 - and "[s]pecific legal provisions should be introduced as a safeguard against a reduction in remuneration aimed specifically at judges".
- V. Any economic measure, however transitory, likely to affect the judiciary must preserve the essential role of justice in a democratic society. The judiciary must continue to guarantee even in stringent economic situations the fundamental right of the access of every citizen to justice, effective protection of fundamental rights and the delivery of quality justice in a reasonable time.
- VI. An independent and efficient judiciary is of great economic value as it provides for a sound investment climate, necessary for the recovery of an economy.
- VII. The reduction of resources available to the judiciary may have undesirable side effects which would outweigh the intended effect of possible governmental savings. Delayed justice in important cases, such as public procurement, ➔

DÉCLARATION DE VILNIUS SUR LES DÉFIS ET LES OPPORTUNITÉS POUR LA JUSTICE DANS LE CLIMAT ÉCONOMIQUE ACTUEL

Le Réseau européen des Conseils de la Justice, réuni en Assemblée générale à Vilnius (LT), les 8-10 juin 2011, CONSIDÉRANT QUE :

- I. La crise économique mondiale a un impact significatif dans la plupart des pays européens, conduisant à une réduction de l'activité économique, à la raréfaction des moyens financiers et à une augmentation du chômage.
- II. La plupart des gouvernements, confrontés à des ressources financières limitées, répondent à cette crise, en prenant des mesures de réduction des déficits, coupant dans les dépenses et revoyant la manière dont le budget de l'Etat est réparti à long terme.
- III. La situation affecte également plusieurs pouvoirs judiciaires en Europe, lesquels doivent faire face à une augmentation de la charge de travail, notamment en matière civile – telle que l'insolvabilité, le droit du travail ou les faillites – et, pour certains, en matière pénale, et en même temps, ils font face à des restrictions budgétaires menant à des compressions de personnel et dans certains cas, réduction des salaires judiciaires.
- IV. La recommandation du Conseil de l'Europe CM/rec (2010) 12 du Comité des ministres aux Etats membres sur l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges affirme que :
 - "[c]haque Etat devrait allouer aux tribunaux les ressources, les installations et les équipements adéquats pour leur permettre de fonctionner dans le respect des exigences énoncées à l'article 6 de la Convention et pour permettre aux juges de travailler efficacement ;
 - Et « [l]a rémunération des juges devrait être à la mesure de leur rôle et de leurs responsabilités, et être de niveau suffisant pour les mettre à l'abri de toute pression visant à influencer sur leurs décisions » ;
 - Et « [d]es dispositions légales spécifiques devraient être introduites pour se prémunir contre une réduction de rémunération visant spécifiquement les juges ».
- V. Toute mesure économique, même transitoire, pouvant affecter le pouvoir judiciaire, doit préserver le rôle essentiel de la justice dans une société démocratique. Le pouvoir judiciaire doit continuer à garantir, même dans des situations économiques rigoureuses, le droit fondamental à l'accès de chaque citoyen à la justice à une protection effective des droits fondamentaux et l'administration d'une justice de qualité rendue dans des délais raisonnables.
- VI. Un pouvoir judiciaire indépendant et efficace est d'une grande valeur économique puisqu'il fournit un climat favorable aux investissements, nécessaire au redressement de l'économie.
- VII. La réduction des ressources disponibles pour la justice peut mener à des effets non désirés qui l'emporteraient sur les effets escomptés des économies gouvernementales possibles. ➔

⇒ insolvency and labour disputes, may cause great damage to investment projects; it may delay the productive use of scarce assets; and it could undermine economic recovery.

VIII. European judiciaries, inspired by the Councils for the Judiciary or similar autonomous bodies, should respond to the current economic climate by identifying the existing challenges and the opportunities to meet them appropriately.

RECOMMENDS

1. Special measures should be considered prevent and reduce the impact of the economic crisis on courts workload by the redistribution of human resources, the transitory reinforcement of the most affected courts and organisational remedies.
2. The available data suggests that European societies are not just facing a transitory crisis but are entering into a new economic landscape. It is necessary therefore to design and implement long term policies for the Judiciary adequate to this emerging situation.
3. The new landscape necessitates taking the opportunity to undertake measures aimed at improving the efficiency of the Courts, a situation not necessarily perceived and dealt with in better times to rethink the judicial map, to introduce and reform the procedures and the internal organisation of the courts and the integration of the innovative information and communication technologies which are essential features to increase this efficiency of the court system.
4. Investment in administration of justice and modern technologies and the strengthening of human resources in courts should be encouraged in order to make judiciary more resilient to future challenges.
5. Judiciaries and judges should be involved in the necessary reforms.
6. Councils for the Judiciary or autonomous Courts' Administrations should assume a significant role always taking into account and respecting the competences of the other powers of State.
7. Judiciaries should take all necessary steps to promote the public confidence in the courts. Openness, transparency, accountability, respect for the citizen, empathy with their situation, the development of courts' activity, the delivery of judgements and other judicial decisions in a clear and comprehensible language are essential features to achieve that purpose. Access to justice must be ensured including appropriate measures to assist and facilitate access to courts for persons of special vulnerability.
8. Systems of alternative dispute resolution can offer citizens a viable alternative method of achieving a peaceful and more comprehensive solution to their conflicts. Legislative measures to strengthen to role of mediation and conciliation and the establishment of adequate public services and an active role of courts in supporting and promoting these kind of alternatives is to be encouraged.

⇒ Une justice rendue avec retard dans des affaires importantes, telles que les marchés publics, l'insolvabilité et le contentieux du travail peut provoquer des dommages aux projets d'investissements; il peut retarder l'utilisation productive des rares actifs et pourrait ralentir la reprise de l'économie.

VIII. Les pouvoirs judiciaires en Europe, inspirés par les Conseils de la Justice ou organes autonomes similaires, devraient répondre au climat économique actuel par l'identification des défis existants et des opportunités, afin de les rencontrer de manière appropriée.

RECOMMANDE

1. Des mesures spécifiques devraient être prises en considération pour prévenir et réduire l'impact de la crise économique sur la charge de travail des tribunaux, par la redistribution des ressources humaines, le renforcement temporaire des tribunaux les plus affectés et par des solutions de nature organisationnelle.
2. Les données disponibles laissent entendre que les sociétés européennes ne font pas uniquement face à une crise transitoire mais s'engagent également dans un nouveau paysage économique. Il est donc nécessaire de dessiner et de mettre en œuvre des politiques à long terme, pour que le pouvoir judiciaire réponde à cette nouvelle situation naissante.
3. Le nouveau paysage révèle la nécessité de prendre des mesures ayant pour but d'améliorer l'efficacité des tribunaux, une situation qui n'était pas nécessairement et qui m'était pas traitée : repenser la carte judiciaire, introduire et réformer les procédures d'organisation interne des tribunaux, et intégrer les technologies innovantes de l'information et de la communication lesquelles sont des éléments essentiels pour augmenter l'efficacité du système judiciaire.
4. Des investissements dans l'administration de la justice et dans les technologies et le renforcement des ressources humaines dans les tribunaux devraient être encouragés afin que la justice soit plus apte à affronter les défis du futur.
5. Les pouvoirs judiciaires et les juges devraient être impliqués dans les réformes nécessaires.
6. Les Conseils de la Justice ou les administrations autonomes des cours, devraient assurer un rôle significatif mais en prenant toujours en compte et en respectant les compétences des autres pouvoirs de l'Etat.
7. Les pouvoirs judiciaires devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la confiance de la population dans les tribunaux. Ouverture, transparence, responsabilité, respect des citoyens, empathie à l'égard de leur situation, le développement de l'activité des tribunaux, des jugements et autres décisions judiciaires rendus dans un langage clair et compréhensible, sont des éléments essentiels pour atteindre ce but. L'accès à la justice doit être assuré, en ce compris les mesures appropriées pour assister et faciliter l'accès aux tribunaux aux personnes dans une situation de vulnérabilité particulière.
8. Les systèmes de règlement alternatif de conflits peuvent offrir aux citoyens une méthode alternative viable pour aboutir à une solution pacifique et plus compréhensive de leur conflit. Il faut encourager les mesures législatives visant au renforcement du rôle de la médiation et de la conciliation et l'établissement de services publics adéquats et un rôle actif des tribunaux dans le soutien et la promotion de ce type d'alternatives.

⇒ 9. Those who are responsible for preparing draft legislation should be encouraged to promote clear and unambiguous laws to achieve greater legal certainty and to prevent avoidable legal disputes which increase the work load of the courts.

10. The independence of the Judiciary and of every single judge is to be preserved as a prerequisite for the delivery of a fair and impartial justice in protecting human rights and fundamental freedoms. No necessity for cost cutting can be allowed to undermine judicial independence. It is the essential task of Councils for the Judiciary to maintain and strengthen the independence of the judiciary.

⇒ 9. Il y a lieu d'encourager les responsables de la préparation des projets de législation, à promouvoir des lois claires et non ambiguës, afin d'assurer une sécurité juridique plus grande et de prévenir les conflits juridiques évitables, lesquels augmentent la charge de travail des tribunaux.

10. L'indépendance du pouvoir judiciaire et de chaque juge doit être préservée comme condition préalable pour l'administration d'une justice équitable et impartiale, protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Aucune nécessité de coupes budgétaires ne doit être admise pour porter atteinte à l'indépendance judiciaire. Le maintien et le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire est la tâche essentielle des Conseils de la justice.

Victims

The ENCJ had been continuing to make an active contribution to the strengthening of victims' rights. The ENCJ contributed in the latter part of 2010 to the Consultation and submitted with their response draft guidance on good practice. The ENCJ was invited to attend and attended a conference in Budapest organised by the Hungarian Presidency on 23 and 24 March 2011 to consider the proposals for a draft Directive on Victims; a paper was presented on strengthening the victim's role in criminal procedure. The ENCJ were also invited to attend a high level conference organised at the European Law Academy (ERA) on 9 and 10 June where it participated in a panel session and presented a short paper on the Directive which had been published on 18 May 2011. The conference was addressed by the Vice-President of the Commission and Commissioner for Justice, Mrs Reding. She presented her vision for victims; Mr Peter Csonka, the Co-ordinator for the Hungarian Presidency for Justice and Home Affairs, presented the Roadmap for Victims. Measure B of the Roadmap for Victims envisages the development of a Recommendation to act as guidance and a model for implementation of the Directive. It is intended that the ENCJ will continue to take forward its work in this area in developing good practice, given its importance to the citizens of Europe in their dealings with the courts and the practical help the ENCJ can give.

Contract Law

The ENCJ submitted a response to the Experts Group feasibility study on European contract Law. The response was prepared by the ENCJ specialist group that met in Brussels on 27 June. The ENCJ response commends the feasibility study for being a user-friendly document. The ENCJ also expresses its support for taking the feasibility study forward.

It would welcome the opportunity to provide its expertise on an ongoing basis to assist the Commission in developing the feasibility study.



Victimes

Le RECJ a poursuivi son travail de contribution active au développement législatif des droits des victimes. Le RECJ a contribué à la fin de l'année 2010 à la Consultation organisée par la Commission européenne et a soumis en réponse un projet de guide sur les bonnes pratiques. Le RECJ a été invité à participer à la conférence organisée à Budapest par la présidence hongroise du Conseil de l'UE les 23 et 24 mars 2011 sur le projet de directive sur les Victimes. A cette

occasion, un document sur le renforcement du rôle de la victime dans la procédure pénale a été présenté. Le RECJ a également été invité à participer à une conférence de haut niveau organisée par l'Académie européenne du droit (ERA), les 9 et 10 juin dernier, au cours de laquelle, il a présenté un document sur cette directive, publié le 18 mai 2011. La Vice présidente de la Commission européenne et Commissaire à la Justice, Mme Viviane REDING, a pris la parole durant la conférence. M. Peter Csonka, le coordinateur pour la présidence hongroise pour les matières de justice et d'affaires intérieures, a présenté la feuille de route pour les victimes. La mesure B de cette feuille de route pour les victimes, envisage le développement d'une Recommandation pouvant servir de guide ainsi qu'un modèle pour la mise en œuvre de la directive. Le RECJ a l'intention de continuer son action dans ce domaine, en développant des bonnes pratiques, vu leur importance pour les citoyens d'Europe lorsqu'ils sont confrontés aux tribunaux, et l'aide pratique que le RECJ peut leur donner.

Droit des contrats

Le RECJ a adressé une réponse au Groupe d'experts chargé de l'étude de faisabilité sur le droit européen des contrats. La réponse a été préparée par un groupe de spécialistes du RECJ qui s'est réuni à Bruxelles, le 27 juin dernier. Pour le RECJ, l'étude de faisabilité est un document favorable pour l'utilisateur. Le RECJ exprime également son soutien à l'avancement de l'étude de faisabilité. Il se propose d'offrir son expertise, afin d'assister la Commission dans le développement de l'étude de faisabilité.



The Judiciary

In **Portugal**, the new judicial organisation is being implemented. The new judiciary map, created by law on August 28, involves the installation of specialized courts, creating new management models and carrying out a major reorganisation of the courts structure, replacing the organisation based in over 300 counties with a new model of 39 counties. Each county will cover a larger area but is based on specialisation. The legislative measure intended to increase the capacity of each magistrate, officer, lawyer or auxiliary of justice and at the same time, ensure the proximity of the judiciary in specialised subjects: family, competition, commerce (which includes bankruptcy proceedings), labour, enforcement and criminal investigation. Two counties will be installed by the end of 2011 (three are already installed) and the remaining 34 by the end of 2012. Each of these counties will have a new Judge President, appointed by the High Council of Judiciary and a Judicial Administrator for day to day management. This Administrator is appointed by the Ministry of Justice after consulting the Judge President. There is no prospect of increased financial and administrative resources. The number of judges and officials has a tendency to decrease, due to the retirement of many of them.

In **Spain** changes in the Regulation on the Judiciary were also made. The Regulation is replaced and the most notable aspects are:

- Changes in the selection and specialisation tests in the judiciary.
- Development of the legal framework of the Territorial Assignment Judges. This new figure is intended to gradually reduce the number of substitute judges, since the Territorial Assignment Judges are not assigned to a specific court of law but rather, depending on specific needs, can perform their duties in any of the courts within a province or, exceptionally, within an autonomous community.
- Improvement in the regulation of permits and licenses which derive from the reconciliation of personal, family and working life, also including partial medical leave.
- Full regulation of the procedure for the retirement of judges and magistrates.

The Council for the Judiciary and the Board of Prosecutor-Generals in **the Netherlands** decided very recently to diminish the number of places available for young law graduates to enter the judiciary. They also decided to shorten the initial training for young law graduates from six to four years. This decision was taken after the government announced that the judiciary should cut the available budget

La pouvoir judiciaire

Au **Portugal**, la nouvelle organisation judiciaire est en train de se mettre en œuvre. La nouvelle carte judiciaire, introduite par la loi du 28 août 2010, implique l'installation de tribunaux spécialisés, créant de nouveaux modèles de management et apportant une réorganisation majeure de la structure judiciaire, en remplaçant l'organisation basée sur 300 tribunaux d'instance par un nouveau modèle de 39 tribunaux d'instance. Chaque tribunal d'instance couvrira une plus grande région mais comprendra une plus grande spécialisation. La mesure législative a pour but d'augmenter la capacité de chaque magistrat, avocat ou auxiliaire de la justice et en même temps, d'assurer la proximité de la justice dans des matières spécialisées: famille, concurrence, commerce (y compris les procédures de faillite), travail, exécutions et enquêtes criminelles. Deux tribunaux d'instance seront installés à la fin de cette année 2011 (trois ont déjà été installés) et les 34 restants le seront à la fin de l'année 2012. Chacun de ces tribunaux d'instance aura un nouveau juge Président, désigné par le Conseil supérieur de la Magistrature, ainsi qu'un Administrateur judiciaire pour la gestion quotidienne. Cet Administrateur est désigné par le Ministre de la justice après consultation du Juge Président. Il n'y a pas d'augmentation des ressources financières et administratives prévue. Le nombre de juges et de membres du personnel judiciaires a tendance à diminuer en raison du départ à la retraite pour nombre d'entre eux.

En **Espagne**, il y a également des changements dans les réglementations concernant le pouvoir judiciaire. En voici les aspects les plus notables :

- Changement dans la sélection et tests de spécialisation dans le pouvoir judiciaire.
- Développement du cadre légal des juges de complément territoriaux. Cette nouvelle fonction a pour but de réduire graduellement le nombre de juges suppléants puisque les juges de complément territoriaux ne sont plus désignés dans un tribunal spécifique ou pour une matière spécifique, mais dépendant des besoins spécifiques, ils doivent exercer leurs fonctions dans tous les tribunaux d'une province ou, exceptionnellement, au sein d'une communauté autonome.
- Amélioration de la réglementation sur les autorisations et licences en matière de conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle, incluant également le congé médical partiel.
- Réglementation complète de la procédure de mise à la pension des juges et des magistrats.

Le Conseil de la Justice et le Collège des Procureurs généraux **des Pays-Bas** ont décidé très récemment de diminuer le nombre de places disponibles pour les jeunes juristes souhaitant intégrer le pouvoir judiciaire. Ils ont également décidé de réduire la formation initiale pour les jeunes juristes de 6 à 4 ans. Cette décision a été prise après que le gouvernement ait annoncé que le pouvoir judiciaire devrait diminuer de 10 millions d'euros le



⇒ for the initial training of judges by ten million €. The shortage of judges that may be the result of this measure will probably be balanced by the plans of the government to introduce the user pays principle for court fees. If this is introduced the increased court fees are expected to result in a lower influx of cases.

In **Belgium**, one of the results of the absence of a government with full responsibilities lies in the fact that the redevelopment plan for the judiciary remains a dead letter. However, the resigning Minister of Justice communicates to the Parliament the projects that he intended to file. He recently proposed to reform the disciplinary law, creating two disciplinary tribunals whose composition will vary to keep a particular distance from the magistrate concerned. The Minister also introduced a bill creating a new body, namely the College of the courts, which could be responsible in particular to centralize applications of the courts for financial resources and materials, to ensure the quality of the service of justice in the courts and the dissemination of judicial decisions. The High Council of Justice (HCJ) considers that the establishment of such a body, while the Minister has not expressed its overall vision for the new architecture of justice, is contrary to the principles of good governance. In addition, the HCJ advocates streamlining of all the organs and institutions dealing with justice, especially in the announced framework of budgetary cuts.

Councils for the Judiciary

Since January 2011, the **Romanian** Council has a new composition, with eight new members for a mandate of six years. The procedure for the election of three other new members of the Council took place on the 1st of July 2010. The members of the Council have discussed the necessary measures to be taken in order to prepare the judicial system for entering into force of the new Civil Code in October 2011. An inter-institutional Working Group was established at the Council's initiative and a new project "The codes are coming!" was launched, for implementing the new Code. Presently, the Council is involved in issuing an opinion regarding President of Romania's intention to revise the Constitution. The draft law of revision would have a major impact on the structure and composition of the Council, in the sense of reducing the role of magistrates and increasing the role of civil society in the Council.

As mentioned in the first part of this Bulletin, in August 2010, the Council of Justice of the **Republic of Latvia** was established. The Council of Justice consists from 15 members, from which 8 are permanent members. Permanent members are – Chief Justice, Chairman of the Constitutional Court, Minister of Justice, Chairman of Legal Affairs Committee of Parliament, Prosecutor General, Chairman of Council of Barristers of Republic of Latvia, Chairman of Council of Certified Notary of Republic of Latvia, Chairman of Council of Bailiffs of Republic of Latvia. Seven members are elected – six judges elected by Judicial Conference – one judge from Land Registry Office, three judges from District (City) courts and two judges from Regional courts. One judge is elected by Supreme Court plenary session. The Council makes proposals to the Parliament on the total number of



⇒ budget disponible pour la formation initiale des juges. La pénurie de juges qui pourrait résulter de cette mesure sera probablement contre balancée par les projets du gouvernement en vue d'introduire le principe du paiement par l'utilisateur de frais de procédure. Si cette réforme est introduite, ces frais de procédure augmentés devraient conduire à une diminution du nombre d'affaires.

En **Belgique**, l'absence d'un gouvernement de plein exercice a pour résultat que le plan de réaménagement de l'organisation judiciaire reste toujours lettre morte. Cependant, le Ministre de la Justice démissionnaire communique au Parlement les projets qu'il avait l'intention de déposer. C'est ainsi qu'il vient de déposer le texte d'une réforme du droit disciplinaire, visant à créer deux tribunaux disciplinaires dont la composition variera notamment pour garder une distance par rapport au magistrat concerné. Le Ministre a également déposé un projet créant un nouvel organe, à savoir le Collège des cours et tribunaux, qui pourrait être chargé notamment de centraliser les demandes des juridictions en matière de moyens budgétaires et matériels, de veiller à la qualité du service de la justice dans les cours et tribunaux et à la diffusion des décisions judiciaires. Le CSJ considère que la création d'un tel organe, alors que le Ministre n'a pas fait part de sa vision globale pour la nouvelle architecture de la justice, est contraire aux principes de bonne gouvernance. En outre, le CSJ plaide pour une rationalisation de tous les organes et institutions s'occupant de la justice, notamment en raison des économies budgétaires annoncées.

Conseils de la Justice

Depuis janvier 2011, le Conseil de **Roumanie** a une nouvelle composition, avec 8 nouveaux membres pour un mandat de six ans. La procédure pour l'élection des trois autres nouveaux membres du Conseil s'est tenue le 1er juillet 2010. Les membres du Conseil ont discuté des mesures nécessaires pour préparer le système judiciaire à l'entrée en vigueur du nouveau Code civil en octobre prochain. Cependant, un groupe de travail interinstitutionnel a été établi à l'initiative du Conseil et un nouveau projet « Les Codes arrivent ! » a été lancé, pour la mise en œuvre du nouveau Code. Aujourd'hui, le Conseil est impliqué dans la rédaction d'un avis sur les intentions du Président de la Roumanie de réviser la Constitution. Le projet de révision a un impact majeur sur la structure et le rôle futurs du Conseil, dans le sens d'une réduction du rôle des magistrats et d'une augmentation du rôle de la société civile dans le Conseil.

Comme déjà mentionné dans la première partie de ce Bulletin, depuis août 2010, **la Lettonie** dispose d'un Conseil de la Justice. Quelques mots au sujet de ce nouveau Conseil : il comprend quinze membres dont huit membres permanents, à savoir, le chef de la Justice, le président de la Cour constitutionnelle, le Ministre de la Justice, le président de la Commission des affaires juridiques du Parlement, le Procureur général, le président du Conseil des avocats de la République de Lettonie, le président du Conseil des notaires de la République de Lettonie et le président du Conseil des huissiers de justice de la République de Lettonie. Sept membres sont élus, à savoir six juges élus par la Conférence judiciaire (un juge du Service de l'Enregistrement, trois juges des tribunaux de districts et deux juges des cours régionales) et un juge élu par la Cour suprême. Le Conseil adresse des propositions au Parlement sur le nombre total de juges pour les Services



⇒ judges for Land Registry Offices, District (City) courts, Regional courts, Administrative District courts, Administrative Regional courts and for Supreme Court and on transference of judge to the higher level court and also on judges' granting as an Honorable judge. The Council gives an opinion on various topics, like the location of the court activities and the budget request. It can make decisions on the number of judges for a.o. the District courts and the Regional courts. It also assigns judges to a particular court.

In **Portugal**, a new Parliament is being formed. Up to now there is no intention to change the structure, composition or competences of the High Council of Judiciary. The High Council of Judiciary is given prevalence to continuous training of judges, including Judges Presidents of the new judicial organisation and closer monitoring of the status of the services of the Courts, including pending proceedings and the growth of judicial inspection.

Twice a year, the HCJ of **Belgium** holds a bilateral meeting with a Council of Justice. On 27 and 28 June, the HCJ has received a delegation from the CSM in Romania, under the leadership of its president, Horatius Dumbrava, also a member of the ENCJ Executive Board. Exciting exchanges have included discussions on the competences of the two Councils and on the selection, appointment and careers of judges. In addition, as provided by law, the presidency of the HCJ will be provided from September through Geert VERVAEKE (also member of the ENCJ Executive Board) who succeeds Nadia DE VROEDE. The law provides that each of the four permanent members of the HCJ assumes the presidency for one year, in turn.

At the beginning of this year 3 members of the Judicial Council of **Slovakia** (appointed by the government) were removed by the Government of the Slovak Republic, which subsequently appointed three new members. Currently, proceedings regarding the removal of 3 members are before the Constitutional Court.

Judicial policies

Following the financing agreement between the **Portugal** and the IMF/EC/ECB, various legislative reforms are envisaged:

- Reform employment law, on the compensation for termination of employment contract;
- Changes in Civil Procedure: reform of executive procedures and extend the simplified civil procedure;
- New Law on Voluntary Arbitration.

In **Scotland**, the Lord President has established new procedures setting out how people can complain about inappropriate judicial conduct and how their complaints will be dealt with. The Complaints about the Judiciary (Scotland) Rules 2011 came into effect on 28 February. A finding under the rules can lead to a judicial office holder being given a reprimand, a warning or formal advice. So far there have been 30 complaints under the rules. Of these, 26 were dismissed during the early screening processes laid down in the rules. The financial crisis has resulted in a pay



⇒ de l'enregistrement, les tribunaux de districts, les cours régionales, les tribunaux administratifs de districts, les cours administratives régionales et pour la Cour suprême, ainsi que le transfert de juges vers un niveau supérieur de cour, ainsi que l'attribution de la qualité de juge honoraire. Le Conseil donne un avis sur plusieurs questions, telles que l'implantation des activités des tribunaux et les demandes en matière budgétaire. Il peut également prendre des décisions sur le nombre de juges pour d'autres tribunaux, y compris les tribunaux de district et les cours régionales.

Au **Portugal**, un nouveau Parlement vient d'être installé. Jusqu'à présent, il n'y a pas de projet de modifier la structure, la composition ou les compétences du Conseil supérieur de la Magistrature. Le Conseil supérieur donne la priorité à la formation permanente des juges, y compris les Juges présidents dans la nouvelle organisation judiciaire, ainsi qu'un contrôle plus étroit du statut des services des tribunaux, y compris les procédures pendantes, et l'augmentation de l'inspection judiciaire.

Deux fois par an, le CSJ de **Belgique** organise une rencontre bilatérale avec un Conseil de justice. Les 27 et 28 juin dernier, le CSJ a reçu une délégation du CSM de Roumanie, conduite par son président, Horatius Dumbrava, par ailleurs, membre du Bureau exécutif. Les échanges passionnants ont porté notamment sur les compétences des deux Conseils et sur la sélection, la nomination et la carrière des magistrats. Par ailleurs, comme prévu par la loi, la présidence du CSJ sera assurée à partir du mois de septembre par Geert VERVAEKE qui succède ainsi à Nadia DE VROEDE. En effet, la loi prévoit que chacun des 4 membres permanents du CSJ assume pour un an, à tour de rôle, la présidence du Conseil.

Au début de cette année, 3 membres du Conseil judiciaire de **Slovaquie** (désignés par le gouvernement), ont été démissionnés par le gouvernement, lequel a, par la suite, désigné trois nouveaux membres. Aujourd'hui, une procédure relative à cette démission de 3 membres a été introduite à la Cour constitutionnelle.

Politiques judiciaires

A la suite de l'accord financier entre l'Etat **portugais** et le FMI, l'Union européenne et la Banque central européenne, plusieurs réformes législatives sont envisagées :

- Réforme du droit du travail, sur l'indemnité compensatoire en cas de rupture du contrat d'emploi ;
- Changements dans la procédure civile : réforme des procédures d'exécution et extension de la procédure civile simplifiée ;
- Nouvelle loi sur l'arbitrage volontaire.

En **Ecosse**, le Lord Président a établi de nouvelles procédures déterminant les modalités de plaintes de la part des citoyens, à l'égard des comportements judiciaires inappropriés, ainsi que sur les modalités de traitement des plaintes. Le règlement 2011 (Ecosse) sur les plaintes relatives au pouvoir judiciaire est entré en vigueur le 28 février. Un titulaire d'une fonction judiciaire qui contreviendrait à ces règlements pourrait être sanctionné d'une réprimande, d'un avertissement ou d'un avis formel. Ainsi, il y a déjà eu 30 plaintes sous cette réglementation. De ces 30 plaintes, 26 ont été abandonnées pendant le processus initial



⇒ freeze for judges and also for all but the lowest paid officials in the Scottish Court Service. It has also led to a review of the affordability of public service pension schemes, including the judicial pension scheme, which is likely to lead to higher contributions and reduced benefits. In attempting to balance the Government's budget, it is likely that revenue expenditure will be cut by 5% per year for 4 years. This will significantly reduce the staff resources available to the Scottish Court Service and the part-time judicial support which has assisted the judges to cope with their workload. Capital expenditure has been cut by 50% and it is likely that there will be an attempt to consolidate court premises to save money.

A new Scottish Tribunals Service has been established to provide administrative support to tribunals which adjudicate on specialist areas of the law. This service currently provides support to those tribunals established by the Scottish Parliament. In time that Service may also acquire responsibility for supporting the Scottish elements of tribunals established by the UK Parliament. Further ahead, the Service may be merged with the Scottish Court Service to create a composite service. In the long term is also possible that the judiciary of courts and tribunals in Scotland may be unified under the Lord President's leadership.

Changes in judicial policies we also find in **the Netherlands**, where from the 1st of July of 2011 the limit of competence for civil cases of the sub-district sector (small claims court) will increase from €5.000 to €25.000. In the sub-district sector litigants can argue their own case without legal representation. Also, the court fees are lower than the fee's from the civil sector. Furthermore the proceedings in the sub-district are led by a single judge, usually with the rank of vice president. This increase of the limit of competence will result in more speedy proceedings and a more accessible judicial system, because more civil cases will fall under the sub-district.

After changes of the Code of the Administrative offences of the **Republic of Lithuania** and of Law on Administrative proceeding came into force on the 1st of January 2011, cases of administrative offences are examined by the district and regional courts of general jurisdiction and no longer examined by the regional administrative courts. This was done in order to unify specific courts activities. In order to make the court process easier and comfortable for inhabitants and for courts, documentation templates were published on the websites of National Courts Administration and the courts. The templates were prepared by professional lawyers and are exemplary and recommendatory, not mandatory. The set of documents is intended to help individuals to prepare procedural documents used in civil and administrative proceedings and in legal procedure of administrative offences law. There were also measures taken in legislative and organizational fields regarding the development of mediation:



⇒ d'examen prévu dans les règles. La crise financière a conduit au gel du traitement des juges ainsi que de tous les fonctionnaires de l'Administration écossaise des Cours. Elle a également conduit à une révision des systèmes de pension publique, y compris les pensions judiciaires, ce qui promet des contributions plus élevées et des bénéfices réduits. Dans la tentative d'équilibrer le budget du Gouvernement, il est probable que les dépenses budgétaires seront réduites de 5% par an pour les 4 prochaines années. Cela réduira de manière significative les ressources humaines disponibles pour l'Administration écossaise des Cours et le soutien judiciaire à temps partiel des juges pour faire face à leur charge de travail. Les dépenses en capital ont été réduites de 50% et il est probable qu'il y aura encore des tentatives de consolidation des locaux judiciaires pour faire des économies.

Un nouveau Service des tribunaux d'Ecosse vient d'être mis sur pied pour fournir un soutien administratif aux tribunaux compétents pour des matières spécifiques. Ce service fournit actuellement le soutien aux tribunaux établis par le Parlement d'Ecosse. A terme, ce Service pourra également être responsable du soutien aux éléments écossais des tribunaux établis par le Parlement du Royaume uni. Plus tard, le Service pourrait fusionner avec l'Administration écossaise des Cours pour créer un service unique. A long terme, on pourrait aussi envisager sur les cours et les tribunaux en Ecosse puissent être unifiés sur la direction du Lord Président.

Il y a également des changements dans la politique judiciaire aux **Pays-Bas**, où depuis le 1er juillet 2011, la limite de compétence des juges cantonaux (tribunaux compétents pour les petites demandes) augmentera de 5.000 € à 25.000 € dans tous les litiges civils. Devant ces juridictions, les justiciables peuvent défendre leur propre affaire sans représentant légal. De même, les frais de procédure sont moins élevés qu'au niveau du tribunal. En outre, les procédures sont menées par un juge unique, ayant habituellement le rang de vice-président. Cette augmentation de la limite de compétence aura pour conséquence d'accélérer la procédure et de rendre le système judiciaire plus accessible car il y aura davantage d'affaires civiles qui seront de la compétence du juge cantonal.

Après l'entrée en vigueur le 1er janvier 2011 des changements intervenus dans le Code des infractions administrative de la **République de Lituanie**, et dans la Loi sur la procédure administrative, les affaires d'infractions administratives sont examinées par les tribunaux de districts et les tribunaux régionaux de pleine juridiction et non plus par les tribunaux administratifs régionaux. Cette réforme avait pour but d'unifier les activités spécifiques des tribunaux. Afin de faciliter la procédure et de la rendre plus confortable pour les citoyens et pour les tribunaux, des documents ont été publiés sur les sites internet de l'Administration des Cours et des cours elles-mêmes. Les documents ont été préparés par des juristes professionnels et ont un caractère d'exemplarité et de recommandation, et non pas d'obligation. L'ensemble des documents a pour but d'aider les individus à préparer les documents de procédure, utilisés dans les litiges civils et administratifs et dans les procédures légales de la loi sur les infractions administratives. Des mesures ont également été prises au niveau législatif et au niveau organisationnel, en ce qui concerne le développement de la médiation :



⇒ ■ Improved legislation regulating procedure of in-court mediation;

- The Judicial Council approved the proposal, that in-court mediation services in civil procedure would be accessible to individuals regardless the region of the country;
- Courts, the National Courts Administration and the Ministry of Justice actively cooperated in matters of mediation: comments and suggestions were provided to the Ministry of Justice regarding the draft amendment of the Law on mediation in Civil disputes, regarding changes of rules of Code of Civil procedure regulating conciliation procedure.

In the **Czech Republic** a recodification process of the civil law is taking place. The new Civil Code is based on the regulation of private rights of individuals originated from their mutual contract and supports the principle of autonomous will. There is also other legislation being prepared, for example the Law on Victims of Crime with differs more types of groups of victims which would be given more protective rights than other victims.

In the **Slovak Republic**, new legislation was adopted and the competences of the executive and legislative powers were considerably strengthened at the expense of the judicial power.

- When selecting persons for the judicial office, the candidates are obliged to present a list of their close relatives who work within the judiciary.
- The institute of judge trainee was abolished with an immediate effect. The salaries of all judges were reduced, the possibility of salary rewards was deprived and duties in filling the declaration of assets of judges were changed.
- Under the amendment to the act on judges, which came into effect on 1 May 2011, the Minister of Justice received the authority to remove presidents of the district and regional courts without giving any reason. After the entry into force 14 court presidents were removed from office by The Minister of Justice. Under the new legislation there is no possibility to ask for a review

Other issues

The celebration of 200 years of **the Netherlands** Judiciary will be held on the 11th November of 2011 at the Knights Hall in The Hague in the presence of her Royal Majesty Queen Beatrix. In 2011 the Judiciary and the Public Prosecution Office will celebrate the introduction of the French legal system in the Netherlands by Napoleon and thus establishing the Dutch Judiciary as we now know it. There will also be several local events during the year aiming to connect with civil society, for example there will be a "Meet the Judge" event where citizens can have a speed date with a judge and discuss judicial subjects.

London Declaration

The ENCJ General Assembly meeting in **London** in June 2010, adopted a "Declaration of London on the Judicial Ethics", which included the following recommendation: "The General Assembly proposes that ENCJ Members



⇒ ■ Législation améliorée réglant la procédure de la médiation judiciaire ;

- Le Conseil judiciaire a approuvé la proposition suivant laquelle les services de médiation judiciaire en matière civile seraient accessibles aux personnes sans égard à la région du pays ;
- Les tribunaux, l'Administration nationale des Cours et le ministère de la justice ont activement coopéré dans les matières de médiation : commentaires et suggestions ont été fournis au Ministère de la Justice en ce qui concerne le projet d'amendement de la loi sur la médiation en matière civile, les changements de règles du Code de procédure civile réglant la procédure en conciliation.

En **République tchèque**, un processus de recodification du droit civil est en cours. Le nouveau Code civil est basé sur les règles des droits privés des individus créées par leur contrat mutuel et soutient le principe de la volonté autonome. D'autres législations sont également en préparation, par exemple, la loi sur les victimes de crimes qui distingue plusieurs types de groupes de victimes auxquels on devrait accorder plus de droits protectionnels qu'à d'autres victimes.

En **Slovaquie**, une nouvelle législation a été adoptée et les compétences des pouvoirs exécutif et législatif ont été renforcées au détriment du pouvoir judiciaire.

- Lors de la sélection de personnes pour des fonctions judiciaires, les candidats sont obligés de présenter une liste de leurs proches, qui travaillent au sein du pouvoir judiciaire.
- Les juges stagiaires ont été abolis avec effet immédiat.
- Les salaires de tous les juges ont été réduits, la possibilité de récompenses salariales a été supprimée et les obligations de déclaration de patrimoine des juges ont été modifiées.
- A la suite de l'amendement à la loi sur les juges, entrée en vigueur le 1er mai 2011, le Ministre de la Justice a reçu le pouvoir de destituer les présidents des tribunaux de districts et régionaux sans motiver sa décision. Dès l'entrée en vigueur, 14 présidents de cours ont été destitués de leur fonction par le Ministre de la Justice. Cette nouvelle législation ne donne aucune possibilité de demander la révision de cette décision.

Autres sujets

Les 200 ans du pouvoir judiciaire **des Pays-Bas** seront célébrés le 11 novembre 2011 dans la salle des Chevaliers à La Haye, en présence de Sa Majesté la Reine Béatrix. Durant cette année 2011, le pouvoir judiciaire et le ministère public célèbreront l'introduction aux Pays-Bas du système juridique français par Napoléon. C'est depuis cet établissement que le pouvoir judiciaire néerlandais est ce qu'il est encore aujourd'hui. Plusieurs événements locaux se font également organiser pendant cette année. Ces événements sont organisés par le pouvoir judiciaire pour rester en lien avec la société civile néerlandaise, par exemple avec un événement « Rencontrer le juge » où les citoyens peuvent avoir un rendez vous rapide avec un juge et lui parler ou l'interroger sur n'importe quel sujet.

Déclaration de Londres

L'assemblée générale du RECJ réunie à **Londres** en juin 2010 a adopté une "Déclaration de Londres sur la déontologie judiciaire", laquelle comprenait la recommandation suivante : "L'Assemblée générale propose que les



⇒ and Observers should promote actively the content of the report on national and the European levels and report back to the General Assembly on their activities in this field with any comments that may have been received.”

The ENCJ collected the initiatives taken by Members and Observers in this area.

HRJ/CSJ Belgium

In 2007, the **Belgian** High Council of Justice has undertaken an extensive reflection on the concept of positive judicial ethics: to proceed with the adjustment of positive ethical values of the judiciary, and to give them a real consistency to allow magistrates to face new judicial litigation taking account of the evolution of society.

Judicial ethics is the excellence of the profession: how to do a better job? How to adapt to the legitimate demands of the population?

Initially, several topics were the subject of extensive consultation of judges and prosecutors, amongst other things: Independence, Impartiality, Diligence, Equality, Training, Political activity, Trade union activity, Discretion and Personal life. A conference was held by the High Council in June 2008, in order to compare different views on this project of positive judicial ethics.

Today, the High Council of Justice is working on developing a guide to ethical values of judges (un “Guide des valeurs déontologiques du juge”), based on the values and their description, included in the ENCJ London Declaration.

CSM Romania

The Superior Council of Magistracy in **Romania** had published the Judicial Ethics Report 2009-2010 and the Declaration of London on the website of the institution, both in English/French and Romanian. Furthermore, the Council has sent the documents to all courts and prosecutor’s offices to be largely distributed to judges and prosecutors and to the National Institute of Magistracy, to be considered within the training courses on ethics and deontology. The documents have also been submitted to the attention of the Judicial Inspection of the SCM, competent for safeguarding the independence, impartiality and magistrates’ professional standing.

Rvdr the Netherlands

The multi-annual strategic plan of the Judiciary states as one of its aims the reinforcement of the core values of the judiciary: Independence, Impartiality, Professionalism and Integrity. To that intent standards of conduct will be developed. These standards of conduct will take into account the standards that have been developed within the United Nations, the Council of Europe and the Judicial Ethics report of the ENCJ. The existing national guidelines on impartiality and ancillary positions and the code of conduct for judges and court staff will be updated and integrated in these new standards. However, The Council for the Judiciary underscores that the adoption of the standards and the monitoring of compliance with these standards is not the main objective. The real objective is to raise awareness among judges for judicial ethics.

⇒ Membres et Observateurs du RECJ fassent la promotion active du contenu du rapport, aux niveaux national et européen et présente à l’Assemblée générale, un rapport de leurs activités en ce domaine, reprenant tout commentaire qu’ils auraient reçu.”

Le RECJ a récolté les initiatives prises par les Membres et les Observateurs en cette matière.

HRJ/CSJ Belgique

En 2007, le Conseil supérieur de la Justice de **Belgique** a entrepris une intense réflexion sur le concept de déontologie judiciaire positive : procéder à l’examen des valeurs éthiques positives des magistrats et leur donner une consistance réelle pour permettre aux magistrats de faire face aux nouveaux contentieux judiciaires prenant en compte l’évolution de la société.

La déontologie est l’excellence de la profession : comment mieux faire son métier ? Comment s’adapter aux attentes légitimes de la population ?

Pour commencer, plusieurs sujets ont fait l’objet d’une large consultation des juges et des procureurs, dont les sujets suivants : indépendance, impartialité, diligence, égalité, formation, activités politiques, activités syndicales, discrétion et vie privée. Une conférence s’est tenue en juin 2008, organisée par le Conseil supérieur de la Justice, afin de comparer différentes vues sur ce projet de déontologie positive.

Aujourd’hui, le Conseil supérieur de la Justice travaille sur la rédaction d’un guide des valeurs déontologiques pour le magistrat, basé sur les valeurs, leur description et leur application, en prenant en compte le rapport du RECJ sur la déontologie judiciaire.

CSM Roumanie

Le Conseil supérieur de la Magistrature de **Roumanie** a publié sur son site Internet, le rapport RECJ 2009-2010 sur la déontologie judiciaire et la Déclaration de Londres, tant en anglais, qu’en français et en roumain. En outre, le Conseil a envoyé des documents à tous les tribunaux et aux parquets des procureurs, afin d’être largement diffusé parmi les juges et les procureurs, ainsi qu’à l’Institut national de la Magistrature afin d’être pris en considération dans les formations sur l’éthique et la déontologie. Les documents ont également été proposés à l’attention de l’Inspection judiciaire du CSM, compétents pour garantir l’indépendance, l’impartialité et le professionnalisme des magistrats.

Rvdr Pays-Bas

Le plan stratégique pluriannuel du pouvoir judiciaire fixe comme un de ses objectifs, le renforcement des valeurs centrales du pouvoir judiciaire : indépendance, impartialité, professionnalisme et intégrité. A cette fin, des normes de comportement seront développées. Ces normes de comportement prendront en compte les normes déjà développées au niveau des Nations Unies, du Conseil de l’Europe, ainsi que dans le rapport du RECJ sur la déontologie judiciaire. Les directives nationales existantes sur l’impartialité et les positions auxiliaires et le code de conduite pour les juges et le personnel des cours, seront mis à jour et intégrés dans ces nouvelles normes. Cependant, le Conseil de la Justice souligne que l’adoption de normes et le contrôle de la conformité avec ces normes, n’est pas le principal objectif. L’objectif réel est d’augmenter parmi les juges la prise de conscience des valeurs éthiques.

⇒ **MoJ Finland**

The **Finnish** Association of Judges is preparing Judges' Ethical Principles. The draft of the Principles is delivered to the members with a request for comment. On the behalf of

the Ministry of Justice the ENCJ's Declaration of London on the Judicial Ethics was sent to the draft committee last year and this document was taken into account during the preparation of national principles. The Finnish Association of Judges is going to confirm their ethical principles in 2012.

Court Administration Norway

On October 1 2010, the **Norwegian** Association of Judges, Tekna's Sector Union for the Land Consolidation courts and the National Courts Administration adopted the Ethical principles for the proper conduct of Norwegian Judges.

⇒ **Ministère de la Justice de Finlande**

L'Association **finlandaise** des juges est en train de préparer des « Principes éthiques des juges ». Le projet de ces Principes est soumis aux commentaires des membres. La Déclaration de Londres du RECJ sur la déontologie judiciaire a été communiquée l'année passée, au nom du Ministère de la Justice, au comité de rédaction, et ce document a été pris en considération pendant la préparation des principes nationaux. L'Association finlandaise des juges va confirmer ces principes éthiques en 2012.

Administration des Cours de Norvège

Le 1er octobre 2010, l'Association **norvégienne** des juges, et l'Administration nationale des Cours a adopté les « Principes éthiques pour le comportement individuel des juges norvégiens ».

2011

15-16 September:

Joint meeting of new Project Teams, The Hague, The Netherlands

19 September:

Workshop on Retention of Data, European Commission, Brussels

9 October:

Executive Board Meeting, ENCJ Office, Brussels

10 October:

Steering Committee Meeting, ENCJ Office, Brussels

28 November:

Executive Board Meeting, Malaga, Spain

2012

23 January:

Steering Committee Meeting, ENCJ Office, Brussels

12 March:

Executive Board Meeting, ENCJ Office, Brussels

9 May:

Executive Board Meeting, Dublin, Ireland

9 May:

Steering Committee Meeting, Dublin Ireland

9-11 May:

General Assembly, Dublin, Ireland

2011

15-16 septembre :

Réunion conjointe des nouvelles équipes de projet, La Haye, Pays-Bas

19 septembre :

Atelier sur la rétention des données, Commission européenne, Bruxelles

9 octobre :

Réunion du Bureau exécutif, Siège du RECJ, Bruxelles

10 octobre :

Réunion du Comité de pilotage, Siège du RECJ, Bruxelles

28 novembre :

Réunion du Bureau exécutif, Malaga, Espagne

2012

23 janvier :

Réunion du Comité de pilotage, Siège du RECJ, Bruxelles

12 mars :

Réunion du Bureau exécutif, Siège du RECJ, Bruxelles

9 mai :

Réunion du Bureau exécutif, Dublin, Irlande

9 mai :

Réunion du Comité de pilotage, Dublin, Irlande

9-11 mai :

Réunion de l'Assemblée générale, Dublin, Irlande